



VILLE DE CHAMPLITTE

TÉLÉPHONE 03 84 67 64 10

Fax 03 84 67 63 52

E-mail : mairie.champlitte@wanadoo.fr

Conseil Municipal

Réunion du 18 Octobre 2021

L'an 2021, le 18 octobre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de CHAMPLITTE s'est réuni à la Salle Polyvalente de CHAMPLITTE sous la présidence de Monsieur Patrice COLINET, Maire.

Etaient présents : Mesdames GAUTHERON Martine - MOUSSARD Françoise - THEVENOT Martine - LAMBERT Catherine - MILLE Eliane - DESGREZ Sandra.

Messieurs COLINET Patrice - GUILLAUME Christian HARTMANN Daniel - HENRIOT Jean-Marc - HUMBERT Patrick - PINEAU Jean-Christophe - AVENTINO Patrice – PANHALEUX Jean-Loup.

Absents excusés : MMES POUPLIN FOURCAUDOT Yvonne (a donné procuration à M. HENRIOT Jean-Marc) - THIBAUT Virginie - SARTELET Aurélie.
M. CLERGET Eric

Absent : M. VINCENT Raymond

Madame Martine GAUTHERON a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Plan de financement pour l'extension et la réhabilitation des vestiaires du stade municipal
- Engagement de la collectivité à donner un accès prioritaire et gratuit aux élèves des collèges pour la pratique de l'EPS sur le stade municipal de Champlitte
- Questions diverses

PS: Recommandation sanitaire : port du masque obligatoire et utilisation du stylo personnel

M. le maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte rendu de la séance du 06 Octobre 2021. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des voix.

2021-135 Plan de financement pour l'extension et la réhabilitation des vestiaires du stade municipal

Vu la délibération en date du 27 Mai 2021 approuvant l'avant-projet de réhabilitation du stade municipal de Champlitte.

Pour solliciter les aides financières, il y a lieu d'établir le plan de financement détaillé :

REHABILITATION DU STADE MUNICIPAL DE CHAMPLITTE					
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL					
	Montant prévisionnel HT [en euros]	Montant prévisionnel [en euros]	Taux	Commentaires	
Travaux	618 936	Région BFC	134 995	19%	soit 25% d'un montant éligible de 540 K€
Etudes / Diagnostics	23 000	Département (PACT II)	184 730	26%	soit 35% d'un montant éligible de 528 K€
Maîtrise d'œuvre	46 420	Etat - DETR	248 675	35%	
Imprévus (3%)	22 144	ANS	0	0	
Total général prévisionnel :		710 500	80%		
Auto-financement		142 100	20%		
FAFA		0	0		
Total général prévisionnel :	710 500	€	710 500	€	

au 18/10/2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le projet ;
- Arrête les modalités de financement ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- Sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR ;
- Sollicite les subventions suivantes :
 - Région BFC
 - Département
 - ANS
 - FAFA
- Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire ;
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

2021-136 Engagement de la collectivité à donner un accès prioritaire et gratuit aux élèves des collèges pour la pratique de l'EPS sur le stade municipal de Champlitte

Vu la délibération en date du 27 Mai 2021 approuvant l'avant-projet de réhabilitation du stade municipal de Champlitte.

Considérant que pour obtenir le maximum de subvention départementale dans le cadre du schéma départemental des équipements sportifs structurants 2020, il y a lieu d'ouvrir la fréquentation du stade municipal aux élèves des collèges qui en feraient la demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- S'engage à donner un accès prioritaire et gratuit aux élèves des collèges pour la pratique de l'EPS sur le stade municipal de Champlitte.